



Procès-Verbal

Conseil Municipal Séance du 22 Janvier 2021

Convocation du 16 Janvier 2021

Absent(s) Excusé(s) :

Clément SAMSON, Boris DRAPEAU

Monsieur Clément SAMSON donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Secrétaire de séance : Frédéric GROLLEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à l'Espace Galerne (rue des Sports)

En ce début d'année, Madame le Maire souhaite une bonne et heureuse année 2021 à l'ensemble du conseil municipal. Elle espère également que les réunions du conseil puissent avoir lieu rapidement à la mairie permettant aux réunions d'être plus conviviales. Hélas, pour l'instant les conditions sanitaires ne le permettent toujours pas.

1- Démission de Mr Freddy BROCHARD

Monsieur Freddy BROCHARD avait fait part, auprès des autres membres du conseil, de sa décision, pour des raisons familiales et professionnelles, de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Ayant fait parvenir par lettre recommandée sa décision au Préfet, ce dernier a accepté sa démission qui est devenue définitive depuis le 2 janvier 2021.

Le conseil municipal se retrouve donc à 18 membres. Certaines décisions relatives à la réorganisation de l'équipe vont devoir être prises mais pour l'instant, tout n'est pas acté. La question sera probablement évoquée lors du prochain conseil municipal.

2 - Application « IntraMuros »

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'application IntraMuros qui représentent un nouveau moyen de communication à destination de la population, des associations, des artisans-commerçants-industriels. Le coût pour la commune est de 35 euros par mois.

Une campagne de communication sur cette nouvelle application va être déployée. Ainsi des affiches seront apposées à différents endroits de la commune, et des flyers seront distribués dans chaque boîte aux lettres dès le 29 janvier prochain.

3- Maison 70 rue Nationale

Le propriétaire de la maison située 70 rue Nationale a fait connaître à la commune sa décision de vouloir vendre son bien. Il s'agit d'une maison d'habitation cadastrée AA 507 d'une superficie de 329 m².

Il propose la vente de son bien au prix de 138.000 euros (frais d'agence inclus).

Les frais de notaire s'élèveraient à environ 3.000 euros.

Madame le Maire estimant que ce bien représente une opportunité pour la commune de créer une réserve foncière qui pourrait s'intégrer à un futur éventuel réaménagement du centre-bourg ou à tout autre projet communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de cette maison au prix demandé.

4 – Demandes de subvention

La commune a plusieurs projets pour les mois à venir :

- refaire le terrain de foot d'honneur (drainage, pelouse)
- modifier, agrandir et sécuriser l'aire de jeux dans le parc de la mairie
- procéder à l'acquisition de différents équipements (buts de foot, robot de tonte, paniers de basket, ...)

Afin de limiter l'impact sur les finances publiques, la commune a la possibilité de déposer des demandes de subvention, le conseil municipal autorise Madame le Maire de déposer les demandes de subvention afférentes à tous ces différents projets.

5 – Questions et informations diverse

a/ DIA 21 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison située 21 rue du Commerce, cadastrée AD 108 d'une superficie de 253 m² appartenant à Mme LESPAGNOL Stéphanie pour un montant de 115.000 euros, à Mr Patrice LUMINEAU de Saint Christophe du Bois.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 4 rue des Venelles

Il s'agit de la vente d'une maison située 4 rue des Venelles, cadastrée AD 114 d'une superficie de 470 m² appartenant à Mr DAVID Richard pour un montant de 130.000 euros, à Mr Laurent BREGEON et Mme Patricia COUILLAUD du May sur Evre.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.